

Le 26 septembre 2019

La Métropole du Grand Paris et le SIPPAREC lancent l'observatoire métropolitain du déploiement du très haut débit

Le Président de La Métropole du Grand Paris et le Président du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) ont lancé le jeudi 19 septembre 2019 l'observatoire métropolitain du déploiement du très haut débit en présence du Vice-président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente.

Le Plan France Très Haut débit, initié en 2013, entre dans sa dernière phase de réalisation. L'objectif affiché par le Gouvernement est de couvrir l'intégralité de la Métropole en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, entreprises et administrations.

Sur la majeure partie de l'espace métropolitain, les opérateurs privés sont chargés d'assurer les déploiements nécessaires à la tenue de cet objectif, notamment par l'installation de réseaux fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH).

Depuis un an, les déploiements s'accroissent, mais des disparités importantes subsistent. Tous les acteurs (opérateurs, État, collectivités) doivent donc se mobiliser afin d'atteindre cet objectif. Conscients de ces enjeux économiques, sociaux et sociétaux majeurs, le SIPPAREC et la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain du 21 juin 2019, ont lancé l'**observatoire métropolitain du déploiement du très haut débit**.

Cet observatoire du très haut débit sera en ligne dès le 30 octobre 2019. L'objectif est de fournir aux habitants, aux communes et aux territoires de la Métropole du Grand Paris une information synthétique sur la couverture fibre très haut débit.

Des cartes numériques dynamiques, actualisées tous les trois mois (sur la base des données de l'ARCEP* et de l'AVICCA* analysées et retraitées), permettront de visualiser le déploiement du très haut débit à l'échelle métropolitaine, et prochainement jusqu'à l'adresse d'un particulier.

Outil de transparence, ouvert à tous, cet observatoire se veut pédagogique. Il a vocation à évoluer et à s'enrichir au fil du temps à partir des données de plus en plus complètes mises à disposition par l'ARCEP* (réseaux câblés, autres technologies...). Il vise, d'une part, à accompagner les opérateurs et les collectivités dans la coordination de leurs actions, ainsi qu'à favoriser les coopérations constructives et, d'autre part, à mieux répondre aux interrogations des citoyens soucieux d'un aménagement numérique efficient et équilibré sur le territoire.

Cet observatoire du déploiement du très haut débit rentre parfaitement dans la mission et la préoccupation quotidienne du SIPPAREC : donner les moyens aux collectivités d'accompagner le développement des usages numériques, veiller à un accès équitable au très haut débit et s'inscrire dans une dynamique de territoire intelligent.

La Métropole se réjouit de la mise en place de cet outil, véritable levier d'action pour les communes et les territoires de son périmètre, et à terme pour l'ensemble des métropolitains. En effet, disposer d'infrastructure de communication de qualité et accessibles à tous constitue un prérequis aux développements des nouveaux usages numériques. La Métropole s'engage au côté du SIPPAREC pour mettre en avant cet observatoire et ses résultats, en vue d'en poursuivre le développement.

*ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes

*AVICCA : Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel

À propos du SIPPAREC :

Établissement public local, le SIPPAREC est le premier partenaire public des collectivités d'Île-de-France pour leurs projets de transition énergétique et numérique. Producteur d'énergies renouvelables, acteur de l'aménagement numérique avec 4 500 km de fibre déployée et 20% des territoires de la Métropole couverts par les réseaux du SIPPAREC. Coordonnateur de l'achat public local, le SIPPAREC propose expertises, outils et services mutualisés pour une ville intelligente et durable. Le syndicat est présidé depuis mai 2014 par Jacques J.P. MARTIN.

Contact presse : lgarret@sipparec.fr / 01 44 74 31 98 / 07 70 02 28 17

À propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris (MGP) est une intercommunalité, dense et urbaine, qui regroupe la ville de Paris, 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes de l'Essonne et du Val d'Oise. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République, elle a vu le jour le 1er janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes au service des 7,2 millions d'habitants métropolitains :

- Développement et aménagement économique, social et culturel,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie,
- Aménagement de l'espace métropolitain,
- Politique locale de l'habitat,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Contact presse : maria.breidy@metropolegrandparis.fr / 01 82 83 87 00